



Le Président,

13.02.02

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Session Plénière**

Réunion des 28 et 29 mars 2013

**Titre : Politique européenne de cohésion 2014-2020 : l'Europe
des Régions.**

Table des matières

Communication du Président du Conseil Régional	1
Introduction.....	5
I/ La stratégie « Europe 2020 » : vers une croissance intelligente, durable et inclusive ..	6
11/ Une croissance "intelligente"	6
111/ Une Union pour l'innovation	7
112/ Une stratégie numérique pour l'Europe.....	8
113/ Jeunesse en mouvement	8
12/Une croissance "durable"	9
121/ Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources.....	9
122/ Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation	10
13/Une croissance "inclusive"	11
131/ Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois.....	12
132/ Une plateforme européenne contre la pauvreté	12
II/Analyse comparée des priorités communautaires et des "Ambitions 2020"régionales .	13
21/ La région Centre face aux principaux défis identifiés par la Commission européenne pour 2014-2020	14
221/ Corriger la faible intensité en R&D, en particulier dans le secteur privé, et renforcer l'innovation et la compétitivité, notamment pour les ETI et les PME	14
222/ Contrebalancer l'augmentation du chômage et la segmentation du marché du travail, notamment en direction des personnes les plus menacées par la pauvreté ..	15
223/ Assurer la transition vers une économie à faible intensité en carbone, utiliser durablement les ressources et protéger l'environnement.....	17
22/ Les trois priorités proposées par la Commission européenne pour 2014-2020.....	18
221/ Un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation	19
222/ Augmenter le taux d'emploi par des mesures améliorant l'adaptabilité des travailleurs et des actions en faveur des groupes les plus vulnérables.....	22
223/ Une économie soucieuse de l'environnement, à faible émission de CO2 et économe en ressources	23
III/La politique de cohésion 2014-2020 en région Centre : premières orientations et modalités de mise en œuvre	25
31/ Leçons tirées de l'expérience : retour sur la période 2007-2013.....	26
311/ État d'avancement des programmes 2007-2013.....	26
312/ Retour d'expérience sur la mise en œuvre des fonds 2007-2013	27
32/ Architectures des programmes 2014-2020	28
321/ Les principes généraux de la programmation 2014-2020	28
322/ Architecture des programmes	30

33/ 11 thèmes d'actions pour une croissance intelligente, durable et inclusive en région Centre.....	30
Conclusion :.....	37

Propos liminaires

L'Europe consacre une part essentielle de ses financements au développement régional. Elle le fait notamment à travers les « fonds structurels » et à travers le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune. Sur la période 2007-2013, ce sont ainsi plus de 540 millions d'euros qui auront été dédiés à notre région Centre à travers le Fonds de Développement Régional (FEDER -196 M€), le Fonds Social Européen (FSE -124 M€) et le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER -222 M€).

Depuis les années 2000, l'Etat a confié la gestion d'une partie significative de ces fonds aux Régions. Environ 40% des fonds FEDER et FSE ont été gérés selon le mécanisme de « subvention globale », qui fait prendre à la Collectivité régionale à la fois la charge de gestion, remboursée à 50%, et le risque de gestion. Dans ce cadre, la Région a été associée à la rédaction des « Programmes Opérationnels » qui définissent les objectifs politiques à atteindre, les taux d'aide, les conditions d'instruction. Cette association était forte s'agissant du FEDER, discuté par l'Etat en région. Elle était plus succincte s'agissant du FSE qui restait un programme national régionalisé.

Pour ce qui concerne le FEADER, la Région était considérée comme un partenaire parmi d'autres au niveau régional. Elle avait simplement été associée à la discussion sur l'axe « développement rural », afin que ses politiques puissent être affichées en « contreparties nationales » en face des aides européennes.

Différentes discussions entre l'Association des Régions de France, le Président de la République et le Chef du Gouvernement ont clairement exprimé leur volonté de confier aux Régions une part beaucoup plus importante de ces fonds européens. L'acte III de la décentralisation va consacrer la responsabilité de la Collectivité régionale pour la gestion de ces fonds en répondant aux objectifs de l'Union Européenne dans une adaptation aux réalités régionales.

Cette responsabilité nouvelle, exige une démarche d'anticipation et de concertation. L'expérience de gestion acquise depuis 12 ans, de même que l'investissement de la Région pour favoriser la construction européenne à travers un ensemble de politiques donne de nombreux atouts à notre Collectivité. De même, la présence de la Région à Bruxelles, à travers une antenne partagée avec les Régions Auvergne et Limousin, nous a permis de créer les réseaux et les contacts indispensables.

Régulièrement, l'Exécutif régional participe à des réunions de travail à Bruxelles, et y rencontre les représentants de la Commission et de la Représentation Permanente de la France.

Dans les mois à venir, la Région va devoir préparer les cadres d'intervention qui feront ensuite référence pour l'octroi des aides européennes en région Centre sur la période 2014-2020.

Dans le prolongement de la Conférence des Exécutifs organisée le 7 novembre dernier pour présenter le cadre des programmes européens de la période 2014-2020, la présente communication inaugure une démarche de dialogue avec l'ensemble des partenaires régionaux afin de porter un projet pertinent dans les discussions et les négociations avec l'Union Européenne qui auront lieu tout au long de l'année 2013.

Introduction

En publiant dès 2010 sa Stratégie Europe 2020 (dite « vingt-vingt »), la Commission européenne a affiché ses priorités pour les 10 années à venir. Élaborée dans un contexte de crise et de réduction des déficits publics, cette stratégie vise à maintenir les investissements dans la recherche, l'innovation et la formation, tout en prônant des réformes structurelles. Elle doit permettre de développer une croissance qualifiée à la fois « d'intelligente, de durable et d'inclusive ».

Trois priorités majeures sont identifiées pour renforcer l'économie européenne en faisant face aux contraintes de la mondialisation, de la raréfaction des ressources et du vieillissement de la population :

- développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation ;
- promouvoir une économie renouvelable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive ;
- soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale.

Les financements communautaires seront accordés aux régions qui justifieront d'une stratégie cohérente à la fois avec les enjeux de son territoire et les attentes de l'Europe formulées pour l'ensemble des États membres. En Région Centre, la Stratégie Europe 2020 s'articulera autour du SRADDT. Ce dernier a été élaboré et validé en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs de la région ; il constitue un atout sur lequel nous devons capitaliser.

Le cadre financier pluriannuel a été négocié par les États membres le 8 février dernier. Il apparaît très insuffisant pour financer l'ensemble des ambitions que nous voulons porter à l'échelle de l'Europe et il serait souhaitable que la position des quatre principaux groupes politiques du Parlement européen soit entendue.

Les négociations vont se poursuivre entre le Conseil, le Parlement et la Commission européenne autour des règlements de futures politique de cohésion. Au niveau national, l'architecture de mise en œuvre des programmes n'est pas totalement validée : le Gouvernement a fait des propositions aux Régions quant au transfert de tout ou partie de la gestion du FEDER, FSE et FEADER, mais le contenu de l'accord définitif n'est pas encore stabilisé.

Malgré ces incertitudes, le cadre général lui est connu ; il n'évoluera que partiellement et peut d'ores et déjà nous permettre d'anticiper les nouvelles orientations 2014-2020.

L'objectif de cette communication est donc triple :

- elle doit tout d'abord permettre de disposer d'une information actualisée à la fois sur le contenu du cadre proposé par la Commission européenne pour la période 2014-2020, mais également sur la manière dont ces orientations communautaires impacteront le territoire régional ;
- Etablir la pertinence de nos stratégies régionales sous l'angle de leur compatibilité avec les orientations communautaires. Pour ce qui relève des modes d'intervention de l'Europe, il est également fondamental de ne pas avoir une vision limitée aux seuls fonds structurels. D'autres outils sont proposés (PAC,

Horizon 2020, Coopération territoriale...) ; ils doivent être pleinement mobilisés aux services de nos politiques publiques ;

- proposer, en lien avec les partenaires locaux, des éléments de méthode et de calendrier pour que nous soyons collectivement prêt en 2014 à mobiliser les financements européens sur nos territoires.

Après avoir présenté le détail du cadre de la future politique de cohésion 2014-2020 (*I*), la communication abordera les convergences entre ce cadre européen et les priorités régionales déclinées dans le SRADDT (*II*). Une troisième partie dégagera les éléments de méthodes qui devront permettre au partenariat régional de disposer de documents opérationnels pour le début 2014 (*III*).

I/ La stratégie « Europe 2020 » : vers une croissance intelligente, durable et inclusive

Stratégie de croissance sur 10 ans de l'Union européenne, la Stratégie Europe 2020 ne se limite pas à résoudre la crise, elle ambitionne plus profondément à mettre en place les conditions d'une croissance dite plus intelligente, durable et inclusive. Afin d'atteindre les cinq objectifs qu'elle s'est fixée, la Stratégie comporte sept « initiatives phares », qui visent à préciser le cadre d'intervention des politiques publiques.

L'Union européenne s'est fixée cinq objectifs pour guider et orienter les politiques d'investissement :

- remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % aujourd'hui ;
- consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement, au lieu des 2 % actuels, qui laissent l'Union loin derrière les États-Unis et le Japon ;
- réaffirmer les objectifs de l'Union européenne en matière de lutte contre le changement climatique, qui sont déjà parmi les plus ambitieux du monde ;
- proposer de réduire le taux de pauvreté de 25 %, ce qui reviendrait à faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté ;
- améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Pour concrétiser les priorités de la Stratégie Europe 2020, la Commission a proposé de lancer sept initiatives phares, qui permettront de stimuler les progrès dans chaque thème prioritaire, par une mobilisation conjointe de l'UE, des États membres et de leur Régions. Les initiatives phares ouvrent des pistes dans des domaines thématiques tels que l'innovation, la numérisation, la lutte contre la pauvreté, l'emploi, l'industrie, la jeunesse et l'utilisation efficace des ressources.

11/ Une croissance "intelligente"

La croissance de l'UE est plus faible que celle de ces concurrents, malgré les objectifs qu'avait fixés la Stratégie de Lisbonne (2000-2010). Pour la Commission européenne, il s'agit là d'écart de productivité, venant d'un niveau d'investissement insuffisant en matière de recherche et développement et d'innovation ; d'un recours trop faible aux TIC ; et à d'une restriction de l'innovation à certains secteurs.

Pour accompagner la mutation vers une croissance intelligente, c'est-à-dire renforcer le rôle de la connaissance et de l'innovation, l'UE a fixé les objectifs suivants à atteindre à l'horizon 2020 :

- investir 3% du PIB de l'UE dans la R&D (investissements publics et privés) et renforcer les politiques d'innovation ;
- assurer un taux d'emploi de 75% pour les 20-64 ans en favorisant l'emploi des femmes, des jeunes, des seniors, des personnes peu qualifiées, des immigrés illégaux ;
- relever le taux d'instruction en abaissant à moins de 10% le taux de décrochage scolaire portant à plus de 40% le nombre de personnes de 30 à 34 ans disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur

Trois "initiatives phares" ont été définies afin d'atteindre ces objectifs : une union pour l'innovation, une stratégie numérique pour l'Europe, et jeunesse en mouvement.

111/ Une Union pour l'innovation

Présentée en octobre 2010, l'initiative phare vise à recentrer les efforts de l'Europe en matière de RDI sur les grands défis de société que sont le changement climatique, la sécurité énergétique et alimentaire, les changements démographiques et la santé et à renforcer les maillons de la chaîne de l'innovation. A cet effet, l'initiative phare définit des objectifs spécifiques assortis d'une trentaine de mesures concrètes.

Il s'agit tout d'abord de renforcer la base de connaissance et réduire la fragmentation de la Recherche Développement Innovation (RDI) européenne. L'initiative phare propose la mise en place d'« alliances de la connaissance », c'est-à-dire plus de collaborations entre entreprises et établissements d'enseignement pour que les universités se modernisent et renforcent leur collaboration en direction des entreprises. C'est ce que propose notamment le programme « Erasmus pour tous » (Ou « Yes Europe ») pour 2014-2020 qui prend la suite du programme Éducation Formation tout au long de la vie. Elle souhaite également renforcer la mobilité et la coopération transnationale, afin d'enrichir les politiques de recherche des différents pays, de les rendre plus cohérentes, d'encourager la mobilité des chercheurs, pour aller vers une recherche d'excellence. Les propositions de la Commission européenne pour les politiques 2014-2020 se veulent plus ciblées, efficaces et simplifiées. Les programmes Horizon 2020¹ et COSME² ont vocation à soutenir des initiatives cohérentes, et à renforcer la participation des PME. L'objectif général de la Commission européenne est de parfaire l'Espace européen de la recherche.

Afin de mieux exploiter les bonnes idées sur le marché, la Commission européenne prône un recours accru aux instruments financiers, qu'ils soient en gestion centralisée (dans le cadre du Mécanisme d'Interconnexion pour l'Europe, Horizon 2020 ou COSME), en gestion partagée (via les fonds européens structurels et d'investissement au titre de la politique de cohésion et de développement rural), pour l'action extérieure. En parallèle la Commission européenne compte avancer sur l'uniformisation et la modernisation des normes, brevets, licences, propriétés intellectuelles au niveau

¹ Horizon 2020 : Futur programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation (2014-2020).

² COSME : Nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises.

européen. L'objectif étant d'améliorer les conditions-cadres permettant aux entreprises d'innover.

La Commission européenne entend également développer la cohésion sociale et territoriale. A ce titre, les stratégies de spécialisation intelligente et la mise en œuvre de projets transnationaux doivent permettre d'optimiser les fonds structurels, tout comme le réexamen du cadre des aides d'État et la mise en place de partenariats européennes innovants (PEI). Ces derniers ont pour objectif de mobiliser des acteurs européens, nationaux et régionaux, publics et privés autour d'objectifs définis dans des domaines visant à relever les défis sociétaux (PEI sur le vieillissement actif, sur l'agriculture durable, sur l'eau...).

Ces priorités nécessitent une bonne coordination entre les actions mises en œuvre au niveau européen, national et régional.

112/ Une stratégie numérique pour l'Europe

Le but de cette stratégie, appelée également Agenda numérique, est de créer un marché unique numérique, à travers 7 domaines d'action assortis d'une centaine de mesures concrètes :

- créer un marché unique numérique ;
- améliorer la normalisation et l'interopérabilité dans le domaine des TIC ;
- renforcer la sécurité de l'Internet et la confiance des utilisateurs ;
- améliorer l'accès des européens à l'internet rapide et ultrarapide (d'ici 2013: accès à haut débit pour tous ; d'ici 2020 : accès à très haut débit pour tous (30 Mbps et au-delà) ; d'ici 2020: connexion à plus de 100 Mbps dans au moins la moitié des foyers européens). A cet effet, l'Agenda numérique estime nécessaire une forte intervention publique dans les zones où le marché ne suffit plus à déployer le haut débit, par la mobilisation des instruments financiers. La Communication « Haut débit » adoptée par la Commission en 2010 doit servir de plan d'actions pour l'UE et les États membres ;
- augmenter les investissements en R&D : l'agenda recommande notamment de doubler d'ici 2020 les dépenses publiques dans la R&D sur les TIC, de s'engager dans des projets pilotes à grande échelle pour développer des solutions innovantes et interopérables ;
- doter les européens de compétences numériques et leur donner accès à des services en ligne : l'Agenda recommande notamment que les compétences numériques soient une priorité d'intervention du FSE pour 2014-2020 ;
- utiliser les TIC pour relever les défis auxquels la société doit faire face (changement climatique, environnement, dossier médical électronique, numérisation et partage du patrimoine culturel européen, accès en services publics en ligne...).

113/ Jeunesse en mouvement

L'objectif de l'initiative est de renforcer la performance et l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur, de tendre vers une formation de qualité, combinant excellence et équité, de promouvoir la mobilité des étudiants et des apprentis, d'améliorer la situation des jeunes face à l'emploi.

Parmi les actions prioritaires, l'initiative prévoit la création d'un site Internet centralisant les informations sur les possibilités d'étudier ou de travailler à l'étranger, le projet « ton premier emploi EURES » propose des conseils, aides à la recherche d'emploi et à l'embauche. Un tableau de bord de la mobilité doit mesurer et comparer les progrès de la levée d'obstacles à la mobilité à des fins d'apprentissage.

Par conséquent, pour atteindre une croissance intelligente, les États membres et les régions doivent s'engager des actions d'amélioration de la qualité de l'éducation, vers une recherche performante, un transfert réussi d'innovation et de connaissance, et vers l'optimisation du recours aux TIC.

Ces politiques doivent être menées en cohérence, aux niveaux régional, national et européen, à travers la mobilisation des fonds publics régionaux, nationaux, européens, qu'il s'agisse des fonds structurels européens et d'investissement, des programmes-cadres de l'Union européenne Horizon 2020, Cosme, Erasmus pour tous, mais aussi par un recours accru aux instruments financiers.

12/Une croissance "durable"

En matière de croissance dite durable, les objectifs de l'Union européenne correspondent aux objectifs 20/20/20 :

- réduire d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre de 20% voire 30% par rapport aux niveaux de 1990 ;
- faire passer la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20% ;
- accroître de 20% l'efficacité énergétique.

Afin d'atteindre ces objectifs, deux initiatives phares ont été définies : une Europe efficace dans l'utilisation des ressources et une politique industrielle à l'ère de la mondialisation.

121/ Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources

Afin d'atteindre une croissance durable, l'initiative intitulée « une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » a été publiée en 2011. Comme son nom l'indique, elle soutient la transition vers une utilisation efficace des ressources, une économie sobre en carbone. Elle a pour ambition de fournir un cadre à long terme pour soutenir les politiques dans le domaine du changement climatique, l'énergie, les transports, l'industrie, les matières premières, l'agriculture, la biodiversité, le développement régional.

Selon la Commission européenne, la mise en œuvre de l'initiative suppose une action coordonnée et rapide. La démarche proposée aura un effet sur la croissance et l'emploi à court terme, et entraînera une responsabilisation des consommateurs afin de les inciter à consommer des produits économes en ressources.

En parallèle, l'Union européenne a engagé d'autres démarches complémentaires :

- la feuille de route pour une économie à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 ;

- un plan européen pour l'efficacité énergétique jusqu'en 2020 ;
- une communication relative à une politique et stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2020 ;
- la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 ;
- un plan d'action pour une bioéconomie durable à l'horizon 2020.

Auxquels s'ajoutent les règlements pour les fonds relevant du CSC, mais aussi les lignes directrices pour les RTE-T³ en ce qui concerne les transports.

L'initiative rappelle la nécessité de mettre l'accent sur l'utilisation efficace des ressources lors de l'élaboration des politiques. Dans le cadre des programmes opérationnels pilotés en régions, les efforts demandés pour décliner l'objectif thématique 4 "soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs" sont révélateurs.

122/ Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation

Cette initiative a pour objectif de stimuler la croissance et la création d'emplois en soutenant une base industrielle forte, diversifiée et concurrentielle, tout en émettant moins de carbone. Elle définit le champ d'une politique industrielle comme celui des politiques ayant une incidence sur la compétitivité en matière de coûts, de prix et d'innovation de l'industrie et des différents secteurs (normalisation et innovation, ou politiques sectorielles).

Parmi les actions clés figurent l'analyse de l'incidence des législations sur la compétitivité des entreprises, un accès plus facile au financement et à l'internationalisation pour les PME, le soutien aux infrastructures de transport, d'énergie, de communication, une nouvelle stratégie sur les matières premières, l'amélioration de l'efficacité en matière de ressources, l'élaboration d'un rapport annuel sur la compétitivité de l'Europe.

Concernant la méthode, elle associe une base horizontale et une application sectorielle. La Commission souhaite appliquer une approche adaptée à chaque secteur, pour cela il faut des réponses stratégiques européennes coordonnées :

- prise en considération de l'ensemble de la chaîne de création de valeur et d'approvisionnement ;
- élaboration régulière par la Commission de rapports sur les politiques de l'UE et des États en matière de compétitivité et de stratégie industrielle.

Avec cette initiative, la Commission s'est engagée sur des analyses d'impact, d'évaluations ex post et des bilans de qualité de la législation de l'UE concernant la compétitivité industrielle. La révision du *Small Business Act*⁴ entre également dans cette initiative, en essayant d'améliorer l'environnement économique des PME.

³ Réseau de transport transeuropéen (RTE-T) : un programme de développement des infrastructures de transport qui a pour objectifs de faciliter le développement des échanges, en particulier par l'interopérabilité complète des différents réseaux constitutifs, et permettre ainsi la création d'un véritable marché unique, d'augmenter la part modale des modes de transport les plus respectueux de l'environnement, et d'accélérer l'intégration des nouveaux pays membres.

⁴ Small Business Act : cadre stratégique de l'Union européenne adopté en 2008 pour renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) en facilitant le développement des

Cette attention particulière donnée aux PME est lisible dans les règlements régissant les fonds du CSC, à travers la concentration thématique, mais aussi dans les programmes sectoriels qui font l'effort de proposer un accès facilité des PME au financement.

Par ailleurs, l'initiative encourage déjà la mise en œuvre d'actions concrètes pour le développement des réseaux (transports, TIC et énergie) et l'élimination des goulets d'étranglement dans les transports (lignes directrices RTE-T et MIE). La nécessité d'un accès plus important aux instruments financiers, aux financements de projets par la BEI, aux partenariats public-privé (PPP) est également mise en avant.

Notons que la communication « Une industrie européenne plus forte au service de la croissance et de la relance économique » publiée en octobre 2012 par la Commission propose un ensemble de mesures, articulées en 4 grands axes, visant à faire passer la part du secteur industriel de 16 à 20% du PIB de l'UE :

- investir massivement dans 6 secteurs à forts potentiels de croissance : les véhicules électriques et hybrides, les technologies avancées pour la production propre, les technologies clés génériques, la construction et les matières premières, les bioproduits et les réseaux intelligents ;
- faciliter l'accès au marché par la réduction des charges administratives pesant sur les entreprises et la simplification des législations existantes ;
- améliorer l'accès des entreprises aux financements et aux capitaux, en mobilisant de manière plus efficace les ressources publiques et privées ;
- investir dans le capital humain et les compétences, via la création d'alliances sectorielles pour promouvoir la coopération entre employeurs, travailleurs et autorités.

Le cadre de la politique industrielle met notamment l'accent sur les technologies clés génériques, que l'on retrouve dans le programme Horizon 2020, mais aussi dans les priorités de financement du FEDER.

La politique industrielle révisée doit donc permettre d'aider les PME à s'adapter à la mondialisation, à sortir de la crise économique et à réaliser la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. A cet effet, les stratégies doivent promouvoir l'esprit d'entreprise et prendre en compte tous les éléments de la chaîne de valeur, de plus en plus internationale, allant de l'accès aux matières premières aux services après-ventes.

13/Une croissance "inclusive"

La croissance inclusive définie par la Stratégie Europe 2020 doit permettre d'augmenter le nombre d'emplois et de meilleure qualité en Europe, d'investir dans les compétences et la formation (anticiper les mutations), de moderniser le marché du travail et les systèmes de protection sociale.

Les objectifs de la Stratégie Europe 2020 autour de la croissance inclusive sont :

PME et favorisant la création d'emplois dans les petites entreprises afin d'augmenter la croissance au sein de l'Union.

- assurer un taux d'emploi de 75% pour les personnes de 20 à 64 ans d'ici 2020, en favorisant en particulier l'emploi des femmes, des jeunes, des seniors, des peu qualifiés et des immigrés illégaux ;
- relever le degré d'instruction : abaisser le taux de décrochage scolaire à moins de 10% et porter à plus de 40% le nombre de personnes de 30 à 34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

A cet effet, deux initiatives phares ont été déployées : une stratégie pour les compétences et les nouveaux emplois et une plateforme européenne contre la pauvreté.

131/ Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois

23 millions de personnes soit 10% de la population active sont au chômage dans l'UE. L'UE doit créer des emplois pour rester compétitive, d'autant qu'à partir de 2012 la population en âge de travailler a commencé à diminuer, nécessitant parallèlement la durabilité des systèmes de protection sociale.

L'initiative dédiée aux compétences et aux nouveaux emplois définit le programme de la Commission pour améliorer les compétences professionnelles, mieux anticiper les besoins et renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande. Plus largement, elle comprend les questions de flexisécurité, de qualité de l'emploi, de conditions de travail et de créations d'emplois.

Différentes mesures concrètes devant être menées en partenariat par tous les échelons concernées et les partenaires sociaux sont définies :

- accélération de la réforme des marchés du travail ;
- développement des compétences et mise en adéquation avec la demande du marché : notamment via un panorama européen des compétences, lancé officiellement en décembre 2012, contenant des prévisions sur les besoins et offres jusqu'en 2020 ; la classification européenne des aptitudes, des compétences et des métiers (ESCO). La révision de la reconnaissance des qualifications professionnelles ou la mise en œuvre du passeport européen des compétences s'inscrit également dans ce cadre. Par ailleurs, cette initiative est étroitement liée avec l'initiative Jeunesse en mouvement et son inspiration pour le programme Erasmus pour tous (ou YES Europe) notamment. ;
- garantie de conditions de travail décentes, et amélioration de la législation du travail ;
- favoriser la création d'emploi, notamment en encourageant l'entrepreneuriat.

132/ Une plateforme européenne contre la pauvreté

Selon la Commission européenne, 80 millions de personnes sont menacées de pauvreté dans l'Union européenne. Lancée en 2010, l'initiative « une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale » a vocation à mener des actions visant à ce qu'au moins 20 millions de personnes sortent de la pauvreté et de l'exclusion d'ici 2020.

Les actions pouvant être engagées relèvent essentiellement du niveau national. Au niveau européen, l'appui consiste en la détermination de bonnes pratiques et en la promotion de l'apprentissage mutuel, la fixation de règles à l'échelle européenne, et l'apport de moyens financiers.

Parmi les actions souhaitables, l'initiative met en avant la promotion de l'innovation sociale et la création de nouveaux partenariats entre les secteurs publics et privés.

L'intervention du FSE doit cibler en particulier les domaines couverts par cette initiative.

*

Au final, la Stratégie Europe 2020 et ses initiatives phares représentent le cadre de référence pour les politiques publiques pour les 8 ans à venir.

Un cadre stratégique commun (CSC) traduit les objectifs généraux et spécifiques de la stratégie Europe 2020 en actions clés auxquelles les différents Fonds devront apporter leur soutien ainsi que les mécanismes destinés à assurer la cohérence et la concordance de la programmation de ces fonds avec les politiques en matière d'économie et d'emploi des États membres et de l'Union.

II/Analyse comparée des priorités communautaires et des "Ambitions 2020" régionales.

La Commission européenne a été chargée de proposer une déclinaison de la Stratégie Europe 2020 à travers de grandes orientations regroupées dans le Cadre Stratégique Commun (CSC).

C'est dans ce cadre que devra s'inscrire la stratégie des partenaires de la région Centre pour permettre la mobilisation des trois fonds FEDER, FSE et FEADER de 2014 à 2020.

De nombreuses thématiques prioritaires proposées par l'Union européenne sont d'ores-et-déjà identifiées dans des documents d'orientations régionaux ; les convergences existent déjà. C'est plus particulièrement le cas avec le Schéma Régional de Développement Durable du Territoire, qui fera centralement référence pour la préparation des programmes communautaires post 2014.

En effet, en 2011, l'ensemble des décideurs régionaux ainsi que plus de 4 000 citoyens ont participé à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Durable du Territoire de la région Centre. Ce document stratégique définit les priorités que se fixent les acteurs régionaux à l'horizon de 10 et 20 ans. Prenant en compte les mutations démographiques, écologiques et économiques, et s'inscrivant dans un nouveau modèle de développement, le SRADDT s'appuie sur un diagnostic prospectif, qui décrit la réalité régionale dans une perspective historique complétée par des projections s'agissant de sa population, de son climat, de ses besoins d'emplois.

Comment les propositions du Cadre Stratégique Commun (CSC) se combinent-elles avec les enjeux identifiés par les acteurs de la région Centre ? Quelles sont les convergences, voire les divergences, qui se dégagent de cette analyse comparée ?

21/ La région Centre face aux principaux défis identifiés par la Commission européenne pour 2014-2020

Selon la Commission européenne, les trois principales priorités pour redresser la compétitivité de l'économie française concernent l'intensité de R&D et d'innovation, notamment dans les petites et moyennes entreprises (PME), le fonctionnement du marché du travail, et l'utilisation durable des ressources (y compris énergétiques).

Comment la région Centre se positionne-t-elle au regard de ces défis ? En 2012, la Région et l'État ont demandé à l'Insee Centre de travailler sur une analyse du positionnement de la Région au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020 et de la comparée aux autres régions européennes⁵. Certains enseignements de cette étude peuvent utilement être valorisés pour illustrer la place de la région Centre, à la veille du lancement de la nouvelle politique de cohésion, au sein des autres régions des 27 États membres.

221/ Corriger la faible intensité en R&D, en particulier dans le secteur privé, et renforcer l'innovation et la compétitivité, notamment pour les ETI et les PME

Lors de la déclinaison nationale des objectifs de la stratégie "Europe 2020", la France s'est fixé l'objectif ambitieux de porter ses dépenses de R&D à un niveau équivalent à 3% du PIB. Pour atteindre cette cible, les efforts devront particulièrement porter sur l'intensité R&D du secteur privé qui, en France (1,38% du PIB), reste nettement inférieure à celle observée dans de nombreux pays de l'OCDE (1,9% en Allemagne, 2,7% au Japon). Selon la Commission européenne, cette situation est due principalement à la structure économique de la France, insuffisamment orientée vers les secteurs intensifs en R&D. L'effort insuffisant des PME et surtout des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en matière de R&D, est une autre cause structurelle du déficit de R&D dans le secteur des entreprises.

Avec un milliard d'euros, soit 1,5 % du PIB de la région, consacré aux dépenses intérieures de recherche et développement (R&D) publiques et privées, le Centre se place en bonne position par rapport aux autres régions européennes. Seule une région sur dix atteint l'objectif de 3% : on les trouve essentiellement en Finlande, en Suède, au Danemark, en Allemagne, et en Autriche. Après Midi-Pyrénées l'Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et la Franche-Comté le Centre se classe parmi les régions françaises avec les taux les plus élevés.

Selon l'Insee, la région Centre se positionne dans le tiers des régions européennes les plus dynamiques en termes de recherche et d'innovation, que ce soit pour son montant de dépenses en recherche et développement, le nombre de brevets déposés ou la part du personnel de R&D dans le secteur privé. Avec 96 brevets déposés par an en moyenne pour un million d'habitants entre 2000 et 2008 auprès de l'office européen des

⁵ Disponible en ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=18757 .
Merci à l'Insee de nous avoir autorisé à reproduire de larges parties de cette étude.

brevets (dont 10 de haute technologie), près de deux fois plus que la médiane européenne, la région confirme sa capacité d'innovation.

La performance régionale en matière d'innovation et de recherche se manifeste également à travers le nombre d'emplois consacrés à la R&D. Avec 1,2 % de ses emplois occupés par des personnels de R&D, le Centre se situe à la médiane des régions européennes. De plus, la région est bien classée en ce qui concerne la recherche privée. Plus des trois quarts des dépenses intérieures de recherche et développement de la région proviennent d'entreprises privées. Le personnel de R&D en entreprise représente ainsi 0,7 % de l'emploi total, dont 0,4 % de chercheurs. Parmi les régions comptant plus de 1 % de chercheurs en entreprise dans leurs emplois figurent des régions abritant une capitale ou une agglomération très importante : Copenhague, Helsinki, Stuttgart, Munich, Paris, Vienne, Stockholm, ainsi que Toulouse (Midi-Pyrénées).

En complément des centres de recherches publics (Universités, Inra, CNRS, BRGM...), le potentiel d'innovation des unités de recherche des entreprises régionales est stimulé par la présence de six pôles de compétitivité dans des domaines variés : cosmétique et parfumerie (Cosmetic Valley), sciences et systèmes de l'énergie électrique (S2E2), transformation du caoutchouc (Elastopôle), durabilité de la ressource en eau (Dream), mécanique (Viaméca) et le pôle européen de la céramique, à vocation internationale, et par plusieurs clusters, notamment dans les domaines de l'industrie aéronautique, de la production pharmaceutique, de l'automobile et des services aux entreprises.

222/ Contrebalancer l'augmentation du chômage et la segmentation du marché du travail, notamment en direction des personnes les plus menacées par la pauvreté

Le ralentissement économique actuel, compromettra-t-il les chances de la France d'atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 75% ?

Le taux de chômage a franchi la barre des 10% en 2012 et, selon les projections, risque de continuer à croître en 2013. Ce taux est encore plus élevé chez les jeunes (15-24) puisqu'il atteint 22,9% en 2011, dépassant ainsi la moyenne européenne (21,4%). D'autres groupes sont particulièrement touchés par la crise, comme les travailleurs peu qualifiés. Le taux d'emploi des seniors, s'il progresse malgré la crise, reste bien inférieur à la moyenne européenne.

Le taux de chômage de longue durée a franchi le seuil des 4% à la fin de l'année 2011. Au-delà du rôle primordial du service public de l'emploi, la mise en place de formation appropriée permettrait aux travailleurs d'augmenter leur niveau de qualification et de maintenir leurs compétences, voire de se reconverter pour faire face aux mutations économiques. La détérioration du marché du travail touche en priorité les publics les plus vulnérables, ce qui rend difficile la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

D'une manière générale, la croissance économique de la région Centre a été ralentie par la crise. Avec un PIB de 67 milliards d'euros, le Centre appartient au cinquième des régions européennes créant le plus de richesse économique. Toutefois, la croissance annuelle moyenne du PIB régional, 1,6 % entre 2000 et 2008, ne lui permet pas d'atteindre l'objectif fixé de 3 % par la stratégie de Lisbonne, comme plus de la

moitié des régions européennes. De plus, la crise économique a fortement impacté l'économie régionale, comme dans le reste de l'Europe : après avoir augmenté de 2,0 % en 2007, le PIB régional diminue de 0,8 % en 2008 puis de 3,2 % en 2009. Il croît à nouveau de 2,2% en 2010 et progresse modérément en 2011.

En région Centre, en 2010, le taux d'emploi des 20-64 atteint 72,4% (objectif UE 75%), dépassant de près de 3 points le taux d'emploi médian européen. Le Centre bénéficie ainsi, avec Midi-Pyrénées, du taux d'emploi le plus élevé des régions françaises. Légèrement impacté par la crise économique, le taux d'emploi régional augmente cependant depuis dix ans et semble en bonne voie pour atteindre l'objectif en 2020.

Pour ce qui concerne l'emploi des seniors, la région Centre n'atteint pas encore l'objectif en raison de la faiblesse de l'emploi des 55-64 ans. La stratégie de Lisbonne visait le seuil de 50 % de seniors en emploi en 2010, quand la région Centre n'en comptait que 40 %. Ce taux a cependant fortement progressé au début des années 2000.

Avec un taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans de 65,2% la région Centre, comme plus de la moitié des régions européennes, respecte l'objectif de Lisbonne fixé à 60 % pour 2010. Dans le Centre, ce seuil est atteint depuis 2003.

Par ailleurs, la région Centre a un taux d'emploi des 15-24 ans parmi les plus élevés de France. Il atteint 36,6 % en 2010, bien au-dessus de la médiane européenne. Un taux d'emploi élevé des jeunes est à la fois un atout et une faiblesse : il contribue à élever le taux d'emploi global, mais s'accompagne d'une moindre proportion de jeunes poursuivant des études longues, ce qui peut nuire à la qualification de la main-d'œuvre régionale.

Si le taux d'activité des seniors est faible dans la région, le taux d'activité des 25-54 ans est au contraire très élevé, en particulier pour les 35-44 ans. Leur taux d'activité, 93,2 %, figure parmi les dix plus élevés d'Europe, avec trois autres régions françaises : Midi-Pyrénées, Bretagne et Limousin. Cela s'explique en partie par un taux de chômage relativement faible (7,3 %) par rapport aux autres régions françaises et européennes. Le taux de chômage des jeunes, certes plus élevé (16,2 %), reste lui aussi nettement inférieur à la médiane européenne.

Des progrès sont probablement à poursuivre dans le domaine de l'éducation. Un des objectifs de la stratégie Europe 2020 est d'amener à moins de 10 % le taux de jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif et de formation. La France est encore assez loin de cet objectif, avec un taux de 12,8 % en 2010, contre 14,1 % en Europe. Elle est le 10e pays d'Europe le plus touché par le décrochage scolaire. Parmi les régions françaises, le Centre est la 9e région française comptant le plus de personnes de 18-24 ans faiblement diplômées (sans diplôme, avec un BEPC ou un brevet des collèges).

Le taux national de décrochage scolaire diminue depuis dix ans, mais trop lentement pour espérer atteindre l'objectif de 10 % en 2020.

En 2009, la part d'étudiants du supérieur dans la population régionale est de 2,2 %, contre 3,4 % en France et 3,9 % en Europe. Le Centre figure dans les 15 % des régions européennes ayant le moins d'étudiants dans sa population, comme les autres régions du grand bassin parisien. On observe en 2011, une légère augmentation du nombre d'étudiants.

Un autre défi pour la région est de retenir les étudiants formés sur le territoire, au moment de l'accès au premier emploi. Un des objectifs de la stratégie Europe 2020 est qu'au moins 40 % de la population des 30-34 ans soient diplômés de l'enseignement supérieur. Avec 37,2 % en 2008, la région Centre doit mieux retenir ses jeunes diplômés. Elle est pénalisée par la proximité de l'Île-de-France, où les jeunes diplômés ont plus de facilité à trouver un premier emploi.

223/ Assurer la transition vers une économie à faible intensité en carbone, utiliser durablement les ressources et protéger l'environnement

La France s'est fixée comme objectif d'arriver à ce que 23% de la consommation énergétique du pays provienne d'énergies renouvelables d'ici 2020 (soit 3 points de plus que l'objectif de l'Union et surtout 10 points de plus par rapport à 2010). Les énergies renouvelables devront également représenter 10% de l'énergie totale utilisée dans les transports d'ici 2020.

L'amélioration de l'efficacité énergétique représente un autre défi d'envergure. La France s'est fixé l'objectif de réduire son intensité énergétique de 2% par an jusqu'en 2015, puis de 2,5% par an de 2015 à 2030. Le bâtiment représente un gisement d'économies très important – sa part dans la consommation finale d'énergie est de 43% – mais des économies d'énergie sont également possibles dans l'industrie et les transports.

L'écologie et les éco-activités sont également des chantiers prioritaires français. Selon la Commission européenne, des efforts considérables doivent être faits, dans tous les domaines de protection de l'environnement, notamment la préservation de la biodiversité.

La Région Centre se fixe, dans son plan climat énergie régional (PCER), partie intégrante du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), un objectif de réduction des GES de 40 % d'ici 2020. Dans la région, le pouvoir de réchauffement global (PRG), qui mesure la contribution des émissions de gaz à effet de serre au réchauffement climatique, est de 27,1 tonnes de CO₂ pour une moyenne nationale de 29,5 tonnes. Avec 11 tonnes de CO₂ émis par habitant, le Centre est la 6e région française avec le Pouvoir de Réchauffement Global par habitant le plus faible.

S'agissant de l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, il faut savoir que la production française d'énergie renouvelable représente 12,3 % de la consommation finale d'énergie en 2009, proche de la moyenne européenne (11,7 %). La France doit encore produire des efforts dans ce domaine, d'autant qu'elle s'est fixé un objectif plus élevé, avec une cible de 23 % d'énergies renouvelables en 2020. La France est le 12e pays européen avec le plus fort taux d'énergie renouvelable dans sa consommation, loin derrière la Suède (47,3 %), la Lettonie (34,3 %) ou la Finlande (30,3 %). Elle devance toutefois la plupart des grands pays européens, comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni.

En ne considérant que la production d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité, la part nationale s'établit à 17,7 % en 2008. Il existe cependant des différences très importantes entre les régions françaises, compte tenu de

la diversité de leurs ressources naturelles et de leur exploitation. Dans le Centre, la part d'électricité renouvelable dans la consommation est nettement inférieure à la moyenne métropolitaine (6,1 %). Cela s'explique en premier lieu par le fait que la production d'électricité renouvelable est largement dominée par la production hydraulique (88 % en 2008), très faible en région Centre. En revanche, le Centre est très bien placé en termes de production éolienne, se classant au 3e rang national en 2010, derrière la Picardie et la Champagne-Ardenne. Elle enregistre la plus forte progression d'électricité renouvelable hors hydraulique des régions françaises, faisant passer sa part d'électricité renouvelable de 1,7 % en 2005 à 6,1 % en 2008 grâce notamment au développement de l'éolien. Le faible taux d'électricité renouvelable de la région s'explique également par son industrialisation importante, qui induit une consommation électrique élevée. Par ailleurs, 98% de la production électrique régionale est d'origine nucléaire, la région fournissant près de 20 % de la production nationale. Le plan climat énergie régional propose des pistes afin d'exploiter le potentiel d'énergies renouvelables de la région, avec des objectifs élevés de développement de la filière éolienne, du solaire thermique et photovoltaïque, entre autres.

Enfin, le développement de la production d'énergies renouvelables doit s'accompagner d'une diminution de la consommation d'énergie (objectif de réduction de 20 % l'intensité énergétique). Entre 1990 et 2009, la région Centre a diminué son intensité énergétique, de 4 points de moins qu'au niveau national. Elle appartient à la moitié des régions françaises ayant le moins réduit leur intensité énergétique, mais en poursuivant sur cette tendance, il est très probable que l'objectif soit atteint en 2020.

Au final, la région Centre bénéficie de plusieurs atouts par rapports aux objectifs de la Stratégie Europe 2020 : une croissance démographique soutenue par une natalité affirmée, un taux d'emploi élevé, notamment pour les femmes, un taux de chômage moins élevé qu'au niveau national et européen, un potentiel important de recherche et d'innovation, un développement moins fort de la pauvreté. Elle a cependant des efforts à fournir en matière d'emploi des séniors, d'éducation, d'attractivité des étudiants, d'adaptation au changement climatique et de dynamisme économique.

Ces premiers enseignements sont à verser dans les réflexions préalables à la rédaction des programmes opérationnels et à la définition de leurs axes prioritaires.

22/ Les trois priorités proposées par la Commission européenne pour 2014-2020

Dans ce contexte la Commission européenne propose de mobiliser les fonds relevant du Cadre Stratégique Commun (FEDER, FSE et FEADER) pour contribuer à relever les principaux défis. Elle décline ses propositions à travers trois priorités :

- un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation ;
- l'augmentation du taux d'emploi par des mesures améliorant l'adaptabilité des travailleurs et des actions en faveur des groupes les plus vulnérables ;
- une économie soucieuse de l'environnement, à faible émission de CO2 et économe en ressources.

Immédiatement, des convergences peuvent être mises en avant entre ces trois priorités et les Ambitions du SRADDT.

221/ Un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation

Augmenter l'investissement en R&D et innovation, en premier lieu dans le secteur privé :

Pour la Commission européenne, il s'agit d'accélérer la dynamique d'investissements en R&D et innovation, afin d'atteindre, en 2020, l'objectif de 3% du PIB que la France s'est fixé. Il s'agit là d'un des objectifs primordiaux pour l'action des fonds FEDER, FSE et FEADER.

Comme évoqué précédemment, il convient d'accroître les investissements en R&D et innovation, en particulier par les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), de soutenir le financement et la croissance des PME innovantes, y compris via les clusters, ainsi que de rendre plus efficace l'action des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence rurale dans les territoires ruraux.

La Commission demande à la France de renforcer le lien entre éducation supérieure et recherche, et monde de l'entreprise. Cette stratégie devra s'inscrire dans le cadre d'un processus de "spécialisation intelligente" des stratégies nationales et régionales en matière de recherche et innovation.

En ce qui concerne le financement des infrastructures de recherche, l'action des fonds du CSC (FEDER, FSE, FEADER) doit favoriser l'évolution des structures de recherche selon une logique de "centres de compétence" suivant des approches sélectives dans les domaines prioritaires indiqués dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation.

Dans le cadre du SRADDT, la volonté affirmée de tendre vers une société de la connaissance porteuse d'emplois se décline notamment à travers des ambitions en direction de l'enseignement supérieur (Ambition 1), l'innovation dans les entreprises (Ambition 2), et une économie de la proximité (Ambition 3).

En région Centre, l'enseignement supérieur est résolument identifié comme levier du développement socioéconomique régional (Ambition 1). Une étape importante a été franchie en 2010 avec la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Centre Val-de-Loire Université, rassemblant universités, grandes écoles d'ingénieurs et de management, et centres hospitaliers régionaux. Cette "université fédérale" visible et attractive bien au-delà des frontières régionales permettra d'atteindre l'objectif de passer de 58 000 à 70 000 étudiants. Cela nécessite de :

- faciliter et améliorer la vie étudiante dans le quotidien ;
- concentrer l'essentiel des formations universitaires sur les deux sites pluridisciplinaires de Tours et d'Orléans et s'appuyer sur les spécificités socio-économiques locales pour renforcer le maillage des autres sites d'enseignement supérieur, dans une logique de complémentarité (BTS, IUT, écoles d'ingénieurs et de gestion...);
- favoriser un rayonnement scientifique national et international en renforçant les coopérations entre laboratoires et acteurs socio-économiques ;
- prendre en compte les besoins de compétences des entreprises.

La Région ambitionne également de favoriser les projets collaboratifs par la mise à disposition de locaux, d'équipements et de personnels de recherche et de techniciens dédiés aux équipes mixtes de R&D et accroître les mises en relations de personnels d'origine très diverse mais partageant des problématiques similaires.

Améliorer la compétitivité et l'innovation des secteurs productifs, y compris dans l'agriculture et l'industrie de la pêche :

L'union Européenne entend soutenir l'effort d'innovation des entreprises par le biais du financement de régimes d'aide ainsi que par l'amélioration des mécanismes de transfert des résultats de la recherche publique.

Un soutien à l'entrepreneuriat pourra également être envisagé afin d'augmenter la part des entrepreneurs dans la population française. Le développement des PME doit être encouragé, notamment celui des industries "créatives" et des services innovants liés à de nouveaux besoins sociétaux (par ex. dans le domaine social, de la santé, de l'environnement).

Selon la Commission, dans le domaine agricole en particulier, l'augmentation de la production doit aller de pair avec une amélioration de la viabilité économique des producteurs primaires, qui ont vu leur part de valeur ajoutée diminuer au sein de la filière alimentaire au cours des dix dernières années. Des efforts doivent également être engagés en matière de recherche et d'innovation.

Le Centre est historiquement une région industrielle. Le partenariat régional a fait le pari de se donner les moyens pour que la région demeure une région industrielle forte et attractive (Ambition 2), grâce à différents leviers d'action.

Il s'agit notamment de soutenir la constitution de réseaux de PME. Le tissu de petites et moyennes entreprises (PME) peut innover en s'organisant en réseaux de façon à combiner les compétences de chacune. La constitution de réseaux, au sein d'une filière spécifique ou d'un pôle de compétitivité permet de mobiliser de fortes capacités créatrices et de partager et diffuser les savoir-faire technologiques qui porteront l'excellence de la région. Elle permet aussi d'anticiper les besoins en formation et de préparer les personnels des entreprises aux évolutions de leurs métiers. La Région encourage ainsi les pôles de compétitivité dont le siège est en région Centre et multiplie les mesures pour accompagner les entreprises dans leurs démarches d'innovation qui doivent avoir un impact positif sur l'emploi local. La stratégie industrielle régionale favorise également le développement de nouveaux pôles à rayonnement international et la formation des personnels compétents.

En région Centre, l'économie locale, qui répond aux besoins de la population régionale, emploie environ 540 000 salariés, dont 36 % sont liés aux services publics. A lui seul, l'artisanat compte près de 35 000 entreprises et plus de 90 000 salariés. L'économie sociale et solidaire représente 10 % des emplois salariés de la région. Pour garantir une qualité de vie sur tous les territoires, la région Centre devra y maintenir des services publics et d'intérêt général, et y créer des emplois de proximité. Elle s'engage donc à maintenir et à développer des entreprises localement, avec deux axes principaux identifiés : l'amélioration de l'offre de santé et de qualité de vie, et le développement d'activités liées à l'environnement et au développement durable. Dans ce contexte,

l'artisanat a un rôle majeur à jouer, notamment dans les domaines de l'écoconstruction, de la rénovation énergétique du bâti, ou encore de la maîtrise de l'énergie (Ambition 3).

Des opportunités importantes peuvent naître de la rencontre organisée de tous ceux qui s'appuient sur la connaissance et les savoir-faire culturels pour créer des produits et des services nouveaux. Un réseau régional de l'économie créative est ainsi en cours de constitution.

La région Centre ambitionne de rester une grande région agricole et de développer ses atouts, favorisant des productions rentables pour les exploitants et soutenant les productions attachées aux différents terroirs (Ambition 4). Avec une attention particulière pour le respect de l'environnement et la gestion de l'eau, il s'agira de :

- développer un secteur agroalimentaire plus conforme au potentiel de matière première ;
- être une région autonome en protéagineux pour l'alimentation des animaux et pour la valorisation de l'azote atmosphérique.

- devenir une des cinq premières régions en agriculture biologique et doubler la surface en céréales bio ;

- avoir une agriculture et une forêt sources d'énergies naturelles et d'éco-matériaux ;
- tendre vers une meilleure transformation du bois en région ;

Développer les Technologies de l'Information et de la Communication (services et applications, infrastructures) :

FEDER, FSE et FEADER doivent être mobilisées pour promouvoir le développement d'applications et services TIC et accompagner les mutations sociales d'envergure, par exemple dans le domaine de la santé, de la réduction des émissions de carbone, de l'éducation, de l'administration et pour promouvoir l'inclusion, notamment celle des personnes âgées.

Si la Commission considère que la construction des infrastructures de base de TIC en France métropolitaine ne fait pas partie des priorités des fonds du CSC dans le cadre de la programmation 2014-2020, le Parlement et le Conseil se sont prononcés en faveur de la possibilité de financer, dans les régions les plus développées, des infrastructures offrant des services de base aux citoyens dans le domaine des TIC. La négociation est en cours.

L'Ambition 19 du SRADDT fixe un objectif de couverture de 70% de la population en Très-haut-débit à l'horizon 2020. L'ampleur de ce programme de construction (plus de 560 M€ de financements publics sur les 6 départements) nécessite de raccorder en priorité, avant 2020, les sites stratégiques suivants : services publics, établissements publics locaux d'enseignement, établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, établissements de santé, zones d'activités et notamment les zones accueillant des entreprises innovantes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et sites « remarquables » d'activités économiques ou touristiques. Le raccordement des sites stratégiques créera, à court terme, des liaisons structurantes sur l'ensemble des territoires.

L'engagement des acteurs régionaux autour du développement des usages numériques doit également être pris compte, notamment à travers la mobilisation du Groupement d'intérêt public RECIA qui est en capacité de proposer des projets (application et services) mutualisés à l'échelle de la région.

Améliorer l'accès au financement et aux services avancés pour les PME :

Les conditions d'accès aux financements doivent être améliorées, notamment pour les petites entreprises, les PME innovantes et les entreprises dans les phases initiales de leur vie (amorçage) ou les phases d'expansion postérieures, par le recours à des instruments financiers visant, par exemple, la garantie de prêts, où l'effet de levier des fonds est maximisé, ou le renforcement des capitaux propres de l'entreprise.

La Commission précise qu'un effort spécifique doit également être fait pour faciliter l'exploitation commerciale des nouvelles idées et favoriser l'accès des PME aux services de conseil, notamment en matière de TIC. L'amélioration de la projection internationale des PME françaises peut être soutenue par un recours accru, et à conditions facilitées, à des services spécifiques dans le domaine du marketing.

Dans un contexte économique et financier difficile, la Région Centre soutient les entreprises par différents dispositifs, du simple conseil au renfort de capital comme le propose déjà Centre Capital Développement, ou encore à l'attribution de prêts à taux zéro afin de moderniser les outils de production. Un fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte, PREVEO, développé avec la Banque d'Investissement européenne et des groupes bancaires privés, facilite et encourage l'investissement des collectivités et des entreprises dans ce secteur. Par ailleurs, la création d'un fonds d'amorçage régional ou interrégional, en vue d'aider l'installation d'entreprises, pourra accélérer l'arrivée des capitaux nationaux (Ambition 3).

222/ Augmenter le taux d'emploi par des mesures améliorant la professionnalisation des travailleurs et des actions en faveur des groupes les plus vulnérables

Favoriser la professionnalisation des travailleurs et lutter contre le chômage grâce à un fonctionnement renforcé du service public de l'emploi et un plus grand investissement dans le capital humain :

Les fonds européens pourront être mobilisés pour accompagner la réforme du service public de l'emploi. Il s'agira également d'augmenter la participation à la formation tout au long de la vie des adultes, en particulier les moins qualifiés, ceux qui ont besoin d'une reconversion, et les plus âgés.

Afin de contribuer activement à la construction d'une société de la connaissance, le SRADDT propose que la formation s'adapte aux besoins des individus et que chacun puisse y accéder sans obstacle (Ambition 7). La Région travaille sur les conditions d'accès à la formation, levier privilégié pour la construction d'un parcours social et professionnel, et pour l'épanouissement personnel et citoyen de chacun. Ce droit à la formation doit devenir un réflexe, tout au long de sa vie. Les grands leviers d'action visés sont :

- renforcer la formation initiale en élevant le niveau de qualification du plus grand nombre, lutter contre les décrochages pour conduire vers l'emploi les publics les plus fragiles et former les actifs pour sécuriser leur parcours professionnel ;

- favoriser l'accès à la formation via des services de proximité et des réseaux de professionnels sur tous les bassins de vie ;
- lutter contre les discriminations de tous ordres ;
- innover au sein de la formation pour s'adapter aux besoins socioéconomiques sur tous les territoires

Augmenter le taux d'emploi de certains groupes spécifiques et maintenir le lien vers l'emploi des personnes menacées de pauvreté et d'exclusion :

De manière générale, la mobilisation des fonds du CSC sera orientée vers des actions contribuant à enrayer la hausse des chômeurs. Il s'agit d'aider l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois et des inactifs.

Les fonds seront également orientés vers le financement de mesures visant à accompagner le vieillissement de la population active et à permettre aux travailleurs de rester plus longtemps sur le marché du travail. La Commission demande à ce que les États membres agissent en faveur des jeunes les plus éloignés de l'emploi. Elle insiste sur la nécessité de remédier aux grandes difficultés que rencontrent les jeunes à intégrer le marché du travail, en particulier les moins qualifiés. Il convient à la fois de réduire le nombre de jeunes très peu qualifiés, inactifs ou inoccupés, mais également de développer des mesures destinées à les faire participer à des formations ou des enseignements qui leur permettront de réintégrer un parcours les menant vers l'emploi.

La lutte contre la pauvreté constitue une autre priorité. La Commission européenne propose de poursuivre tout particulièrement l'action entreprise jusqu'à présent dans le domaine de l'inclusion active via des mesures permettant aux personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de revenir vers l'emploi ou d'accéder à des formations ou des enseignements de qualité.

223/ Une économie soucieuse de l'environnement, à faible émission de CO₂ et économe en ressources

Augmenter l'efficacité énergétique (notamment dans les secteurs productifs, y compris l'agriculture, les transports et les bâtiments) :

Les fonds du CSC doivent contribuer aux efforts pour atteindre l'objectif de diminution de 38% de la consommation d'énergie du bâti existant d'ici 2020. Les financements devraient être alloués en priorité aux projets excédant le niveau minimum de performance énergétique – tels qu'ils doivent être mis en œuvre par la directive 2010/31/UE – et promouvoir des rénovations exemplaires pour chaque type de bâtiment, en commençant par le secteur public. La création de réseaux d'échanges de bonnes pratiques entre États membres peut avoir un rôle important pour réussir cette action.

Concernant le secteur des entreprises, il faut soutenir des plans d'actions "personnalisés" permettant, en particulier aux PME, de réduire leur consommation énergétique. Dans le domaine des transports, il faut donner la priorité à des projets de transports durables et respectueux de l'environnement permettant à la fois une réduction des émissions de gaz à effet de serre (26% de ces émissions proviennent du transport) et une diminution de la consommation énergétique de ce secteur.

La Région Centre affirme une ambition nationale et européenne dans le domaine des énergies. C'est en effet dans ce domaine que le Centre compte le plus fort potentiel

de recherches et de nombreuses entreprises fédérées au sein du pôle de compétitivité S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Énergie Électrique). Elle vise à devenir un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique en développant les projets de recherche et d'innovation dans le domaine des énergies. En cohérence avec le Plan Climat Energie, les acteurs du territoire se proposent également d'être très actifs et innovants en matière de production d'énergie en laissant la plus grande place possible aux énergies renouvelables en substitution à l'énergie nucléaire. Cette ambition devra s'accompagner d'un immense effort de formation des personnels des secteurs du bâtiment ou des transports, afin d'inventer et mettre en œuvre les nouveaux matériaux (Ambition 2).

Augmenter la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables :

Selon la Commission européenne, il est primordial de concentrer l'intervention sur l'objectif de 23% de production d'énergie de source renouvelable, en cohérence avec les projections et mesures du Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables soumis par la France à la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2009/28/EC. À titre indicatif, les régions françaises pourraient utiliser les fonds européens pour des projets favorisant le thermique (qui représente la moitié de l'énergie consommée en France chaque année) et privilégiant la production locale d'énergie (biomasse, géothermie, énergie solaire et éolienne, photovoltaïques..).

Il est aussi important de promouvoir les réseaux de chaleur renouvelable. Ces réseaux permettent d'utiliser en zone urbaine des énergies renouvelables difficiles d'accès ou d'exploitation.

Dans le Plan Climat Energie régional, les acteurs régionaux ont définis de très fortes ambitions dans le développement des usages énergétiques de la biomasse (en rapport avec la puissance agricole de la Région et l'exploitation de ses forêts), du solaire et de la géothermie. Le Schéma régional Eolien, récemment adopté, doit permettre de doubler la puissance installée dans les 10 ans.

Améliorer la prévention et la gestion des risques, ainsi que la protection de l'environnement (notamment biodiversité et zones Natura 2000) :

La mobilisation des fonds pourra concerner, en zones rurales, l'amélioration de la qualité des eaux (dans le respect de la Directive-cadre sur l'eau et de la Directive Nitrates) et la maîtrise de la gestion de l'eau grâce à des procédés innovants pour l'entretien des réseaux et pour améliorer l'efficacité des réseaux d'irrigation, le développement ou le soutien de systèmes de gestion plus efficaces et le développement d'installations transfrontalières de distribution et traitement des eaux.

Des actions doivent être mises en place pour faire face aux risques tels que l'érosion, les inondations, les glissements de terrain, l'acidification, la salinisation, l'utilisation des pesticides, la baisse du taux de matière organique qui induisent la diminution de la fertilité de sols et les pollutions minérales et organiques.

La Commission considère qu'il faut également poursuivre les efforts en matière de protection et de gestion du réseau Natura 2000 ainsi que les autres zones à Haute Valeur Naturelle. Dans les zones urbaines et rurales il est opportun d'établir des infrastructures "vertes" permettant une valorisation adéquate de l'environnement et une protection efficace de la biodiversité en garantissant des "continuums écologiques".

La préservation de la biodiversité est, avec la lutte contre le changement climatique, l'un des grands enjeux auxquels le Centre, à l'instar des autres territoires, va être confronté. Dans ce contexte, la Région se fixe deux objectifs ambitieux (Ambition 14) :

- faire de la région Centre la première région française à biodiversité positive à l'horizon 2020 ;
- anticiper les inondations et développer une véritable culture du risque.

Pour y parvenir, cinq priorités ont été déterminées :

- impliquer tous les habitants dans la connaissance, la protection et la mise en valeur de la biodiversité locale : il importe, dans un premier temps, de renforcer la connaissance du public, tant des espèces et des habitats naturels que des menaces qui pèsent sur eux ;
- agir pour la restauration du bon état écologique des cours d'eau : L'objectif est ambitieux : restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des eaux contre moins de 20 % aujourd'hui en région Centre ;
- maîtriser les prélèvements d'eau pour préserver la ressource : Les sécheresses observées ces dernières années montrent à quel point nos activités économiques sont vulnérables à un déficit de précipitations hivernales. Les actions à mener sont de trois ordres : économie d'eau notamment dans certains secteurs de grande culture ; reconquête de la qualité de l'eau ; soutien à la gestion collective des prélèvements ;
- établir un état des lieux des espaces naturels régionaux : l'établissement d'une trame dite "verte et bleue", déclinée à l'échelle régionale et incluse dans les documents d'urbanisme ;
- réduire la vulnérabilité au risque inondation et informer les habitants : La stratégie nationale en la matière se décline en stratégies locales de prévention des risques, à savoir : des actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre, en particulier des scolaires ; une prise en compte préventive et explicite du risque dans les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux); une réduction significative des impacts sur les personnes et les biens par un programme ambitieux de travaux en particulier à travers le Plan Loire Grandeur Nature.

*

Au final, la région Centre a identifié dans son SRADDT des enjeux souvent comparables à ceux formulés par l'Union européenne dans la Stratégie Europe 2020. Les convergences les plus nettes se trouvent autour des mesures dédiées au développement économique, en particulier à travers le tissu de PME, à la création d'emploi, au soutien à l'innovation, à la transition énergétique, à la formation et au numérique.

III/La politique de cohésion 2014-2020 en région Centre : premières orientations et modalités de mise en œuvre

En amont des négociations avec l'Union Européenne, la Région souhaite proposer ici les grandes orientations qui pourraient être accompagnées par les fonds couverts par

le Cadre Stratégique Commun (CSC) : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Social Européen (FSE), et Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER). A ce stade, il convient surtout de proposer des éléments de méthode pour entamer un dialogue fécond avec l'Etat, comme avec l'ensemble des partenaires régionaux.

31/ Leçons tirées de l'expérience : retour sur la période 2007-2013

Dans le cadre de la programmation 2007-2013, la Région Centre a bénéficié de subventions globales sur les programmes FEDER et FSE. En ce sens, le Conseil régional est responsable de la gestion directe d'une partie des financements alloués par Bruxelles :

- dans le cadre du PO FEDER 2007-2013, la Région Centre bénéficie d'une délégation de gestion d'une partie des crédits FEDER. La convention de subvention globale couvre 7 mesures et représente 83,81 M€ (42,72 %) des 196,18 M€ du Programme opérationnel Centre FEDER ;
- dans le cadre du PO National FSE 2007-2013, la Région Centre bénéficie de la gestion déléguée d'une partie des crédits FSE. La convention de subvention globale couvre 10 mesures et porte sur 46,77 M€, soit 38% des 124 M€ du programme.

Cette mission, ainsi que le suivi général des politiques européennes aux côtés de l'Etat, lui confère une expérience certaine qui doit lui permettre de mieux appréhender la nouvelle génération de programmes 2014-2020.

311/ État d'avancement des programmes 2007-2013

Le niveau de programmation du PO FEDER Centre est satisfaisant. Au 1^{er} février 2013, le taux de programmation était de 82,84% et le taux de paiement de 36,63%. Sur le périmètre de la subvention globale FEDER, le taux de programmation est de 75,24% et le taux de paiement de 40,38%.

Les mesures qui fonctionnent le mieux concernent généralement les démarches autour de l'appui à la recherche, à l'innovation, au soutien aux PME et à l'efficacité énergétique. Toutes ces mesures sont regroupées dans l'axe 1 du PO qui cumule plus de 97,1 M€ de crédits programmés sur les 110,5 disponibles. L'axe 2 dédiés aux transports et au numérique enregistre un niveau de programmation moins important (67%) ; ce retard est imputable aux délais importants nécessaires à la constitution des premiers dossiers consacrés au très haut débit et qui seront engagés courant 2013. L'axe 3, plutôt orienté vers des actions territorialisées, affiche un taux de programmation de plus de 83%.

A titre d'illustration sur les mesures qui fonctionnent bien, il convient de souligner que la mesure 17 relative au soutien des usages innovants en matière d'efficacité énergétique a connu une progression importante. Celle-ci repose principalement sur le financement des travaux d'efficacité énergétique dans le logement social suite à l'ouverture décidée par la Commission européenne. L'enveloppe indicative de 4 millions d'euros réservée initialement au moment de l'intégration du logement social à la problématique de l'efficacité énergétique (comité de mai 2009) a été atteinte et même dépassée.

Pour le FSE, le programme enregistre un taux de programmation de 87,01% pour 36,42% de paiement. La subvention globale a un taux de programmation de 83,43% et de paiement de 48,62%

La majorité des mesures du PO FSE gérées par la Région affichent un niveau de programmation conforme au niveau général d'avancement du programme. Pour trois de ces mesures (121 sur l'apprentissage, 221 sur la formation des demandeurs d'emplois et 431 projets innovants et expérimentaux) le taux de programmation est même supérieur à 90 %.

Pour ce qui relève du FEADER, la maquette régionale 2007-2013 est de 228,5 M€. 77% des crédits ont été engagés au 1^{er} février 2013. Le programme reste largement géré et coordonné par le Ministère de l'Agriculture qui n'associe que très modérément le partenariat régional au pilotage du programme. L'état de la programmation et des paiements démontre notamment que les mesures gérées par le Conseil régional connaissent un rythme d'avancement tout à fait satisfaisant.

312/ Retour d'expérience sur la mise en œuvre des fonds 2007-2013

De manière générale, les principaux freins constatés durant cette période concernent la hausse des exigences en matière de contrôle (instruction et service fait). Les contrôles réalisés par l'autorité d'audit nationale, la CICC, et par la Cour des comptes européenne ont mis en avant certains points de vigilances qui concernent essentiellement :

- la réglementation en matière d'aides d'État ;
- la réglementation relative à la commande publique ;
- les modalités de prise en compte et de vérification des dépenses internes.

La période 2007-2013 a également été marquée par la relative défaillance dans l'animation nationale pour le FEDER et, au contraire, la surabondance d'instructions pour le FSE.

Au final, la lourdeur administrative de la gestion des projets européens est une réalité, notamment pour les bénéficiaires. Toutefois, les Régions seront en capacité de proposer des pistes de simplification et d'accompagnement qui permettront d'améliorer le recours aux subventions européennes.

Des réflexions utiles pourraient probablement être engagées autour des dispositifs d'animation autour des fonds européens. Le caractère très technique du montage d'opérations pourrait justifier de disposer d'un appui spécifique. Récemment, dans son avis sur le bilan 2011 des grandes contractualisations avec l'État et l'Europe, le CESER Centre esquissait la pertinence de constituer "une cellule mixte Région/État dédiée véritablement, au-delà de l'instruction administrative et financière des dossiers, à l'accompagnement sur le terrain des porteurs potentiels de projets"⁶.

Dans tous les cas, il faudra prendre en compte trois réalités incontournables :

⁶ CESER Centre, séance plénière du 15 juin 2012.

- l'aide européenne est toujours couplée à une aide dite « nationale ». Dans la réalité, ce sont souvent les aides des Collectivités locales qui viennent en contrepartie de la contribution européenne. Il faut donc repérer dès maintenant les aides « nationales », essentiellement représentées par les subventions des collectivités locales existantes et qui pourront être prises en compte, souvent au même niveau d'aide, tout en respectant les seuils d'aides admis par la loi.
- La complexité administrative de montage des dossiers ne va pas diminuer, et il n'est donc pas possible d'accorder des aides à des bénéficiaires qui ne possèdent pas la structure administrative adaptée.
- Le coût administratif de gestion des aides européennes est estimé à 4000 euros par projet⁷. Il n'est donc pas envisageable de financer des projets pour un montant inférieur à 10 000 euros d'aide.

Enfin, si la Région envisageait de gérer l'intégralité des fonds, l'expérience des subventions globales FEDER et FSE seraient utiles dans la perspective de l'organisation administrative des services, comprenant notamment l'intégration à la Collectivité régionale des personnels de l'Etat actuellement en charge de ces dossier.

32/ Architectures des programmes 2014-2020

321/ Les principes généraux de la programmation 2014-2020

Pour renforcer la performance des fonds européens et qu'ils contribuent aux objectifs de la Stratégie 2020, la Commission a proposé une approche stratégique et coordonnée de la programmation déclinée à différents niveaux :

- européen : un Cadre stratégique commun (CSC) s'appliquant aux 3 fonds (FEDER, FSE, FEADER) donne des orientations stratégiques sur leurs domaines d'actions et leurs coordination avec les autres outils européens de financement afin qu'ils répondent à la Stratégie Europe 2020. Il complète ainsi les règlements communautaires ;
- national : l'Accord de partenariat (AP) signé entre chaque État membre et la Commission, précise la stratégie et les priorités de l'État membre concernant le champ d'intervention des fonds européens, il doit être élaboré en respectant le principe de partenariat précisé dans le guide de bonne conduite de la Commission et s'appuyer sur un diagnostic national. En France le diagnostic national s'appuie notamment sur la synthèse des diagnostics territoriaux élaborés dans chaque région ;
- les programmes opérationnels (PO) adoptés par la Commission européenne.

La Commission propose également une approche thématique. Le champ d'intervention des fonds européens structurels et d'investissement se concentre autour de 11 objectifs thématiques (OT) définis dans le règlement général :

- OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- OT 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC ;
- OT 3 : Renforcer la compétitivité des PME ;

⁷ Méthode : Coût de gestion d'un dossier pour un agent d'un service instructeur FEDER : 120 heures pour 1 dossier, à 17€ de l'heure (coût chargé) = 2040 € pour 1 dossier. Par extrapolation, on estime que le bénéficiaire passe un temps au moins équivalent pour monter et suivre son dossier. Le coût administratif est donc arrondi à 4.000 €.

- OT 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs ;
- OT 5 : promouvoir l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques ;
- OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources ;
- OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures ;
- OT8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail ;
- OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté ;
- OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- OT 11 : Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace.

La Commission européenne insiste pour que les programmes régionaux concentrent les dépenses sur la recherche et l'innovation, le soutien aux PME, à la formation, au marché du travail inclusif, à la promotion d'emplois de qualité ainsi qu'à la cohésion sociale. Cette concentration des dépenses sur des domaines prioritaires doit permettre de maximiser les bénéfices obtenus, plutôt que de disperser les financements.

Pour les Régions les plus développées, comme la Région Centre, c'est-à-dire dont le PIB par habitant est supérieur à 90% du PIB moyen de l'Union européenne, l'exigence de concentration thématique est élevée :

- 80% du FEDER doit porter sur les OT 1, 3 et 4 ; et l'OT 4 doit représenter au moins 20% de cette enveloppe de 80%. Dans le cadre des négociations en cours, le Conseil et le PE se sont tous les deux positionnés pour élargir la concentration thématique à un 4ème OT (au choix pour le PE, OT2 pour le Conseil) : il est probable que la concentration thématique porte ainsi sur 4 OT. Par ailleurs, à ce stade, le FEDER ne peut pas financer les infrastructures offrant des services de base aux citoyens dans les domaines de l'environnement, du transport et des TIC, mais Conseil et PE se sont tous les deux positionnés pour les rendre éligibles.
- 80% de l'enveloppe FSE doit porter sur 4 priorités d'investissement rattachées aux OT8, 9 et 10. 20% de l'enveloppe nationale FSE devra par ailleurs être ciblée sur l'OT9.

Afin de maximiser l'efficacité des fonds et leur utilisation en vue de répondre aux objectifs de la Stratégie 2020, des dispositions accrues ont été proposées en matière de conditionnalité et de performance. L'attribution des fonds est soumise aux conditionnalités suivantes :

- Ex ante : il s'agit des conditions préalables à une mise en œuvre efficace de la programmation 2014-2020. Associées à chaque objectif thématique, elles seront vérifiées avant la possible mise en œuvre des PO ;
- Ex-post : ces conditions ont vocation à mesurer la performance des programmes pendant la mise en œuvre et après la mise en œuvre sur la base d'indicateurs fixés en amont de la programmation. Une réserve de performance retiendra 5% des fonds qui seront reversées aux PO les plus performants, pour les États membres respectant le cadre de performance à l'occasion de la révision à mi-parcours. Les objectifs non atteints pourront conduire à l'inverse à une suspension voire à une annulation des fonds pour un PO ;

- Macroéconomique : interruption des financements en cas de mauvaise gestion budgétaire d'un État membre.

Enfin, la coordination entre les politiques et la complémentarité des interventions est la condition *sine qua non* d'une mise en œuvre réussie des fonds relevant du CSC. L'ensemble des acteurs intervenant sur ces politiques devront travailler en étroite collaboration. Dans la mise en place des programmes, des synergies devraient être recherchées non seulement entre les fonds du CSC, mais aussi – dans les cas où cela s'avérerait pertinent – avec les autres instruments de l'Union, tels Erasmus pour tous, Horizon 2020, le Programme pour le changement social et l'innovation, le programme LIFE et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

322/ Architecture des programmes

A priori, la déclinaison des orientations européennes serait formalisée à travers un programme opérationnel consacré au FEDER et au FSE et un autre programme spécifique au FEADER.

En accord avec l'État, la Région Centre va coordonner le pilotage de l'évaluation ex ante et de l'évaluation stratégique environnementale (ESE). Il s'agit de deux études obligatoires exigées par la Commission européenne.

L'évaluation ex ante doit permettre de vérifier la cohérence des propositions régionales au regard des exigences de la Commission européenne.

L'Évaluation Stratégique Environnementale est le résultat de l'application de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les projets de PO FEDER doivent donc faire l'objet d'une évaluation stratégique environnementale. L'objet de cette évaluation est « d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, et de contribuer à l'intégration des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans et des programmes, en vue de promouvoir un développement durable ».

La préparation des PO sera copilotée par l'État et la Région. Elle associera étroitement les partenaires régionaux. La Conférence régionale des Territoires a d'ailleurs déjà été réunie en 2012 pour aborder les futurs programmes européens 2014-2020 et le diagnostic territorial. A cette occasion, les Universités et écoles d'enseignement supérieur ainsi que les présidents des pôles de compétitivité ont été invités. Cette instance vise à prendre en compte un large partenariat, représentatifs des priorités et des choix qui devront être faits dans les prochains mois.

33/ 11 thèmes d'actions pour une croissance intelligente, durable et inclusive en région Centre

Les analyses des priorités européennes et des enjeux de la Région permettent de déterminer 11 thèmes, regroupés en 4 parties, qui pourraient faire l'objet d'une déclinaison prioritaire dans les PO (FEDER, FSE, FEADER) :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois ;
- des territoires attractifs organisés en réseau ;

- une mobilité et une accessibilité favorisées ;
- réussir la transition vers un nouveau modèle de société.

Partie n°1 : Une société de la connaissance porteuse d'emplois

Thème 1 - La spécialisation intelligente :

A la demande de l'Union européenne toutes les Régions françaises ont été dans l'obligation d'élaborer une Stratégie régionale de l'innovation à partir de 2008. La Région Centre a adopté la sienne en 2009 ; elle s'articule autour de 3 axes et 11 actions prioritaires. Ces actions ont pour vocation de structurer et professionnaliser l'écosystème régional de l'innovation afin d'offrir aux porteurs de projets (entreprises, clusters, acteurs publics) un service de qualité.

La Région Centre a été distinguée par l'Europe pour :

- l'implication personnelle des principaux responsables régionaux ;
- l'efficacité du pilotage de la démarche avec l'articulation entre le Comité stratégique de la Conférence régionale de l'innovation ;
- l'association de nombreux acteurs et notamment d'un fort pourcentage d'entreprises ;
- la force du consensus autour de l'innovation ;
- le caractère pragmatique de sa SRI qui est déclinée en 11 actions ciblées ;
- son originalité qui l'a conduite à consacrer un axe complet au capital humain.

Cela a valu à notre SRI d'être retenue par la Commission européenne comme région test pour être une des premières en Europe à faire évoluer sa SRI en SRI intégrant le concept de spécialisation intelligente (SRI-SI).

Le concept de «Stratégie de spécialisation intelligente» trouve sa source dans les débats sur la compétitivité de l'Union européenne. La «spécialisation intelligente» est conçue par la Commission comme un levier déterminant pour la contribution de la politique de cohésion à la stratégie Europe 2020

En résumé, la « spécialisation intelligente » se définit comme le processus par lequel chaque région peut trouver son *avantage concurrentiel* et y adosser une stratégie de développement singulière (logique de différenciation), adaptée aux atouts et contraintes spécifiques de son territoire, en concentrant ses ressources sur les domaines d'activités et les secteurs technologiques où elle détient un avantage comparatif avéré sur une ou plusieurs *chaînes de valeur internationales*, et viser l'excellence. L'idée centrale est de donner plus d'efficacité aux fonds publics soutenant la recherche et l'innovation en sélectionnant un nombre limité de priorités (entre 4 et 6 domaines potentiels de spécialisations) où le territoire peut légitimement revendiquer un avantage comparatif.

Les domaines potentiels de spécialisations sont par construction au croisement d'un ensemble de savoir-faire sensibles à l'innovation et d'un univers de marché et de demandes sociétales. Ils sont ceux où il existe le plus fort potentiel de croissance et non uniquement ceux où nous serions leaders européens ou mondiaux.

Pour être retenu, ces domaines devraient être suffisamment ciblés, justifier un avantage comparatif, présenter une masse critique suffisante et être en capacité de pouvoir s'inscrire dans des coopérations avec d'autres régions.

La Région a demandé, avec l'État, à l'ARITT d'organiser cette démarche. Celle-ci a réuni 3 groupes de travail. Les 2 premiers ont réinterrogé nos priorités en matière d'efficacité énergétique et d'innovation par les services, à partir des critères ci-dessus et un groupe de travail, dit exploratoire, a travaillé sur d'autres domaines possibles de spécialisation. Ils ont réuni plus de 40 dirigeants d'entreprises, tous les pôles de compétitivité et clusters et tous les organismes de recherche et les universités. De nombreux domaines de spécialisation ont été proposés. Après examen plus approfondi, 8 pistes de domaines de spécialisation sont en cours d'analyse :

- transformation de la ressource agricole non alimentaire pour la chimie verte et les agro matériaux ;
- innovation par les services pour les entreprises industrielles, et notamment les PME sous-traitantes ;
- instrumentation et mesures appliquées à l'eau et l'environnement dans les activités fortement consommatrices de ressources naturelles ;
- prestation de services pour l'industrie pharmaceutique et notamment les bio-médicaments ;
- application des services et des TIC à l'industrie touristique (Châteaux et Monuments) ;
- technologie de l'efficacité énergétique (systèmes constructif, gestion intelligente de l'énergie) pour la construction et la rénovation de bâtiments individuels et industriels ;
- conception de systèmes pour le stockage de l'énergie ;
- ingénierie environnementale pour le traitement et la gestion de l'eau.

Thème 2 - Une économie industrielle innovante et fédérée :

6^{ème} région industrielle de France, la région Centre fait le pari d'une industrie forte et diversifiée, à haut potentiel d'innovation.

Les nombreuses entreprises de sous-traitance doivent être accompagnées, afin de structurer leur organisation pour innover et croître, mutualiser des démarches d'innovation, rechercher des marchés nouveaux.

Les crédits européens pourraient servir les trois objectifs suivants:

- Accompagner la structuration des PME de la sous-traitance vers l'innovation et la croissance
- Mutualiser les démarches d'innovation
- Rechercher de nouveaux marchés valorisant l'innovation des PME

Thème 3 - Une grande région agricole productrice de valeurs :

Grande région de production agricole, la région Centre souhaite que ses agriculteurs, ses industriels de l'agro-alimentaire et ses négociants valorisent mieux les produits, en leur donnant plus de valeur, par la transformation et la valorisation des qualités et des terroirs et l'accroissement des circuits courts

Les crédits européens pourraient servir les trois objectifs suivants:

- Favoriser la transformation des produits agricoles
- Innover pour produire mieux
- Fédérer pour mieux distribuer

Thème 4 - Une société apprenante et inclusive :

La formation des habitants constitue l'enjeu central des politiques publiques pour favoriser l'emploi et l'insertion. Mais la formation doit s'adapter à chacun avec l'objectif, dans une forte connexion aux besoins économiques et sociaux, de déboucher sur l'emploi.

Les politiques d'insertions et d'inclusions relèvent également de compétences portées par les Conseils généraux et les communautés d'agglomération. Dans ce contexte, des articulations spécifiques devront être trouvées en lien avec ces partenaires pour décliner les priorités des fonds FEDER, FSE et FEADER.

Les crédits européens pourraient servir les quatre objectifs suivants:

- Former les salariés
- Former les demandeurs d'emplois
- Favoriser l'insertion de chacun dans l'emploi
- Innover pour former

Partie n°2 : Des territoires attractifs organisés en réseau

Thème 5 – Les territoires de l'innovation :

La région Centre est maillée par un réseau d'agglomérations et de petites villes qui dessinent 23 bassins de vie. Au cœur des agglomérations, des quartiers urbains sont fragilisés car ils sont mal équipés et concentrent des populations pauvres. Dans certains milieux ruraux, le vieillissement ou le départ des populations peut entraîner un délitement du lien social et la disparition des services aux habitants. En réaction à ces menaces, des projets structurants doivent émerger en cohérence avec les politiques régionales de solidarité territoriale.

Les investissements territoriaux intégrés (ITI) de la politique de cohésion permettent la mise en œuvre de parties de programmes de manière transversale. Ils peuvent fournir une certaine flexibilité au niveau des sous-catégories du programme et aider à mettre en œuvre des actions intégrées. Lorsque ce mécanisme est sélectionné, la France devrait définir, pour chaque ITI, une structure de gouvernance appropriée et désigner un organe de gestion. Les dotations pour les ITI devraient être définies dans les programmes.

La préservation de la biodiversité est une priorité européenne qui s'accorde totalement avec la Stratégie régionale de la biodiversité. A travers la connaissance des réservoirs de biodiversité, leur protection et leur valorisation, la région Centre propose une démarche complète et cohérente. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en cours d'élaboration, doit permettre une meilleure prise en compte de la trame verte et de la trame bleue.

Le développement local mené par les acteurs locaux (LEADER) propose une approche intégrée "bottom-up", en réponse à des défis territoriaux et locaux complexes, grâce à la participation des communautés locales. La France est invitée à présenter son approche en indiquant les principaux défis, les objectifs et les priorités, le type de territoires, le rôle des groupes d'action locale ainsi que des différents fonds du CSC et

des mécanismes de coordination. La France devrait également indiquer le soutien préparatoire à apporter aux acteurs locaux.

Les crédits européens pourraient servir les trois objectifs suivants:

- Créer du lien dans les quartiers urbains en difficulté
- Dynamiser le tissu rural par l'initiative locale
- Connaître, protéger et valoriser la biodiversité

Thème 6 – La Loire et le risque d'inondation :

La Loire et ses affluents caractérisent la région Centre qui se situe au cœur de son bassin hydrographique. Très logiquement, les populations se concentrent sur les rives du fleuve et des rivières, apportant l'indispensable ressource en eau et une grande diversité écologique, tout en constituant, avec des inondations redoutables, le risque majeur de nos contrées. Une crue centennale aurait des conséquences majeures sur les territoires, leurs habitants et leurs entreprises. Entre connaissance, prévention des risques, préservation et valorisation des atouts, la Loire est au centre des enjeux d'aménagement de la région Centre.

Les crédits européens pourraient servir les trois objectifs suivants:

- Développer la recherche et la connaissance pour prévenir l'inondation et protéger les richesses du bassin hydrographique
- Préserver le tissu économique
- Connaître et protéger la biodiversité des milieux humides

Partie n°3 : Une mobilité et une accessibilité favorisées

Thème 7 – Vers un nouveau modèle des mobilités : mutualisations, transports en commun coordonnés :

Les projets de règlements européens FEDER-FSE-FEADER en cours de négociation proposent un objectif thématique dédié à la promotion des transports durables et à la suppression des goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles. 5 investissements sont plus particulièrement cités :

- soutenir un Espace Unique Européen de Transport qui soit multimodal, en investissant dans le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) ;
- renforcer la mobilité régionale en connectant les nœuds secondaires et tertiaires à l'infrastructure RTE-T ;
- développer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faible teneur en carbone, incluant des systèmes de tarification pour promouvoir un transport respectueux de l'environnement ;
- développer un système ferroviaire de haute qualité et interopérable ;
- promouvoir la mobilité urbaine durable.

La Stratégie Europe 2020 vise à soutenir les modes de transports les plus économes en énergie (report modal) et l'amélioration de l'efficacité des modes de transport utilisés. Cela passe par le développement de systèmes de transports urbains « propres », le

soutien aux approches innovantes en termes de mobilité en zone urbaine et rurale (véhicules, services, développement de plans de déplacement, ...), les systèmes d'information et de gestion dynamique des flux, la mise en place de centrales de mobilité...

À ce jour, les services de la Commission européenne proposent de n'envisager le recours à cet objectif thématique que pour les régions ultrapériphériques (RUP) et les territoires transfrontaliers. Toutefois, Le Conseil comme le Parlement européen se sont prononcé en faveur de la possibilité de financer, dans les régions les plus développées, des infrastructures offrant des services de base aux citoyens dans le domaine du transport.

La Commission de transport de la Commission européenne a accepté d'intégrer l'axe Tours-Dijon dans le réseau principal du transeuropéen de transport (RTE-T). Cet avis doit encore recevoir l'approbation du Parlement européen et du Conseil. En cas d'avis favorable, il pourrait permettre de prétendre à des financements européens, notamment dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE).

Les crédits européens pourraient servir les deux objectifs suivants :

- Accompagner le financement des réseaux ferroviaires de la région Centre inscrit dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T)⁸
- Renforcer les étoiles ferroviaires et l'accès aux gares principales.

Thème 8 – Une région de véloroutes et de tourisme durable :

La région centre bénéficie d'un patrimoine qui allie la Nature et la Culture, à l'exemple du « Val de Loire UNESCO », inscrit au patrimoine de l'humanité. L'attractivité régionale, qu'il s'agisse de faire venir de nouveaux habitants ou de favoriser l'économie touristique. Dans le prolongement de l'itinéraire cyclable « Loire à vélo », et constatant l'impact économique de ce premier équipement, les acteurs régionaux souhaitent développer 6 véloroutes majeures, pour devenir la première région française de véloroutes.

Les crédits européens pourraient servir les deux objectifs suivants:

- Équiper six véloroutes majeures
- Déployer une offre de service sur les véloroutes

Thème 9 – La transition numérique :

Le numérique modifie profondément les liens sociaux et la nature même des biens et services proposés dans notre société de la connaissance. Les possibilités offertes par le transport de données en Très-Haut-Débit sur fibre optique va susciter l'apparition d'usages nouveaux. Nous allons vers une véritable transition numérique, dans laquelle de nombreux acteurs culturels, économiques et sociaux doivent être accompagnés.

Les crédits européens pourraient servir les deux objectifs suivants:

- Aménager le territoire en très-haut-débit
- Déployer de nouveaux usages du numérique

⁸ Le «mécanisme pour l'interconnexion en Europe» est destiné à financer des projets qui créeront les maillons manquants des réseaux européens dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'infrastructure numérique.

Partie n°4 : Réussir la transition vers un nouveau modèle de société

Thème 10 – Le Plan Climat Énergie :

Face au triple défi de faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, de lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les gaz à effet de serre et de saisir les opportunités de la transition énergétique pour créer des emplois, les acteurs régionaux se sont proposé un Plan Climat Énergie, qui vise à réduire de 40% les émissions de GES d'ici 2020.

Les crédits européens pourraient servir les quatre objectifs suivants:

- Isoler massivement tous les bâtiments
- Optimiser les déplacements et favoriser les transports en commun et les modes doux
- Innover pour consommer moins d'énergie
- Éduquer et former face au réchauffement climatique
- Exploiter le potentiel d'énergies renouvelables

Thème 11 – Les outils financiers de l'innovation et de la transition énergétique :

L'ingénierie financière doit être au service de l'efficacité de l'action publique. Or, l'effet levier de cet argent public peut être démultiplié à travers des mécanismes innovants de garantie, de prêts, d'avance remboursable, de quasi fonds propres, de tiers investisseurs. Les démarches d'innovation et la transition énergétique s'envisagent dans le long terme, parfois avec des taux de rentabilité à court terme insuffisants pour les opérateurs privés.

Les fonds du CSC ont un rôle clé à jouer pour soutenir les instruments financiers susceptibles de mobiliser l'investissement privé et multiplier ainsi les effets de l'investissement public.

Les besoins identifiés sont triples. Ils portent prioritairement sur les PME. Ils concernent également les acteurs publics engagés dans le déploiement des nouveaux réseaux de communication électronique (très haut débit) qui doivent faire face à des investissements publics importants dans un contexte de crise. Enfin, les bailleurs sociaux doivent eux faire face au chantier de la rénovation des logements sociaux afin de les rendre plus efficaces en matière énergétique.

Les crédits européens pourraient servir les trois objectifs suivants:

- L'ingénierie financière au service de l'économie innovante
- L'ingénierie financière au service de la transition énergétique
- L'ingénierie financière au service des réseaux de communications électronique très haut débit

*

Conclusion :

L'impact des fonds européens sur le développement régional au cours de la période 2014-2020 sera très important. Alors que l'argent public est si rare, la conjonction des politiques locales, régionales, nationales et européenne doit garantir une réelle efficacité, pour faciliter une sortie de la crise économique et pour préparer l'avenir de nos territoires.

A la croisée des orientations proposées par l'Europe et de nos propres ambitions de développement régional, nous devons imaginer la meilleure affectation possible des crédits européens. Cette communication, qui propose une démarche stratégique et des priorités d'action, constitue une véritable base de dialogue avec nos partenaires.

François BONNEAU